RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (ONDFF)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Mise en place des points focaux régionaux de l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (ONDFF)

1. Contexte

La promotion et la protection des droits de la femme et de la fille figurent parmi les priorités de la République Islamique de Mauritanie, comme en témoignent la Constitution, la ratification de la CEDEF et du Protocole de Maputo, et l'adoption de politiques publiques dédiées à l'autonomisation des femmes, à la protection de l'enfance et à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

Des défis demeurent toutefois : ces violences sous-déclarées et insuffisamment documentées, notamment en zones rurales ; accès inégal à la justice et aux services de prise en charge selon les wilayas ; manque de données fiables ; coordination à renforcer.

C'est dans ce contexte qu'a été créé l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille (ONDFF), pour assurer la veille, l'alerte et le suivi de la situation des droits des femmes et des filles. Or, ces violations surviennent surtout au niveau local et remontent difficilement : sans présence de proximité, l'ONDFF ne peut exercer pleinement son mandat. Un réseau de points focaux dans les capitales régionales et les wilayas de Nouakchott en constitue la traduction opérationnelle.

2. Justification

Le choix de confier cette mission de proximité à des organisations non gouvernementales repose sur leur ancrage territorial, leur connaissance des réalités locales, la confiance des communautés et leur expérience en droits humains, prévention des violences et accompagnement des victimes. L'ONDFF sollicite l'appui technique et financier des partenaires pour le déploiement, le suivi et la pérennisation du dispositif.

La mise en place de ce réseau de points focaux permettra notamment de :

- Renforcer la veille et l'alerte précoce sur les violations ;
- Améliorer la collecte des informations des wilayas et disposer de données fiables ;
- Faciliter le référencement des victimes et renforcer la prévention et le plaidoyer régionaux ;
- Tester les outils et mécanismes lors d'une phase pilote avant une extension nationale.

3. Objectifs

Objectif général : Doter l'ONDFF d'un réseau national de quatorze (14) points focaux afin de renforcer son dispositif de veille, de suivi, d'alerte et de promotion des droits des femmes et des filles sur l'ensemble du territoire.

4. Missions des points focaux

- Agir comme relais régional de l'ONDFF conformément à ses orientations et procédures ;
- Assurer une veille permanente et documenter les cas présumés de violations ;
- Transmettre sans délai à l'ONDFF toute information relative à une violation grave ou une situation d'urgence ;
- Orienter et référer les victimes vers les structures de protection compétentes et en assurer le suivi ;
- Contribuer à la collecte, à la consolidation et à la transmission des données statistiques ;
- Participer aux études, enquêtes et missions de terrain initiées par l'ONDFF ;
- Appuyer les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer de l'ONDFF ;
- Développer une collaboration avec les autorités locales, la société civile et les partenaires du territoire ;
- Elaborer et transmettre les rapports périodiques requis, dans le respect des principes de confidentialité, de neutralité et d'impartialité.

5. Zone d'intervention

Le dispositif vise, à terme, la couverture de quatorze (14) wilayas du pays, soit les douze capitales régionales et deux (2) wilayas de Nouakchott, la troisième étant couverte par le siège de l'ONDFF.

La première étape de ce processus de sélection concerne, dans une première phase pilote, cinq (5) wilayas, qui seront choisis par l'ONDFF préalablement au lancement de l'appel à candidatures. Les enseignements tirés de cette phase pilote orienteront l'extension progressive du réseau aux autres wilayas.

6. Profil et critères de sélection

Les points focaux seront exclusivement des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et/ou régionales travaillant dans la wilaya, légalement constituées, ayant pour mission principale la promotion et la protection des droits des femmes et des filles.

Catégorie	Critères
Administratifs	Reconnaissance légale; implantation permanente dans la wilaya concernée.
Techniques	Au moins 5 ans d'expérience en droits humains ; expertise en droits des femmes/filles, VBG, accès à la justice ; expérience en collecte de données, documentation et plaidoyer ; expérience avec des partenaires techniques et financiers (atout).
Organisationnels	Bureau fonctionnel ; équipements et moyens de communication ; capacités de gestion administrative et financière ; disponibilité permanente.
Gouvernance	Bonne réputation et crédibilité locale ; transparence, neutralité, confidentialité, non-discrimination ; absence de condamnation

Catégorie	Critères
	incompatible ; engagement sur l'honneur à respecter les procédures de l'ONDFF.

7. Résultats attendus des points focaux

- plan de travail annuel ; rapports mensuels d'activités et rapports trimestriels de suivi ;
- notes d'alerte en cas de violations graves ou de situations urgentes ;
- fiches documentées sur les cas de violations des droits des femmes et des filles ;
- contribution au rapport annuel de l'ONDFF ;
- documentation systématique et continue du processus (comptes rendus, fiches de suivi, supports photos/visuels et témoignages).

8. Durée de la mission

Les points focaux sont désignés pour une durée de deux (2) ans, renouvelable après évaluation satisfaisante de leurs performances et sous réserve de la disponibilité des financements.

9. Modalités de collaboration

Les points focaux exercent leurs missions sous la supervision technique de l'ONDFF, conformément aux procédures et outils de rapportage qu'il définit. **Les organisations sélectionnées n'ont pas vocation à représenter institutionnellement l'ONDFF ni à agir en son nom** ; elles interviennent en qualité de points focaux, dans le cadre d'une convention de collaboration précisant leurs responsabilités et les modalités de suivi.

10. Comité de sélection

Un comité de sélection de dix (10) membres, présidé par la Présidente de l'ONDFF est mis en place pour garantir la transparence et l'impartialité du processus. Le comité statue à la majorité de ses membres ; les délibérations font l'objet d'un procès-verbal.

11. Dossier de candidature

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Preuve de reconnaissance légale ;
- Statuts et règlement intérieur ;
- Rapport d'activités des (2) dernières années en droits humains ;
- Justificatifs des capacités techniques, administratives et financières (disposer d'un local) ;
- CV de la personne proposée comme point focal;

La date limite du dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 25/11/2026 à 17h00.

Lieu de dépôt : Au siège de l'ONDFF (NOT MD L n° 0127 A, carrefour Av. Nelson Mandela / Rue Hamdi Ould Mouknass, Tevragh Zeina, Nouakchott-Ouest) ou par voie électronique suivant l'adresse du lien indiqué : **recrut.points.focaux.ondff@gmail.com.**